

# L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité

## Déclaration du groupe de la coopération

Comme l'a rappelé récemment la Cour des comptes « la France se situe à un moment crucial dans la conduite du redressement de ses finances publiques ». Elle appelle à « un dosage approprié des mesures de redressement ».

Dans ce contexte, le groupe de la coopération soutient un ciblage des investissements publics sur les secteurs économiques créateurs d'activité et d'emplois. Tant au niveau de l'État que des collectivités locales, il faut favoriser les dépenses publiques permettant un « retour sur investissement » en soutenant prioritairement la réindustrialisation de nos territoires, la compétitivité des entreprises, leur accès aux marchés extérieurs et le développement des TPE-PME.

Il faut également encourager les investissements dans les zones les plus fragiles de nos territoires, que ce soit en zones rurales ou dans les quartiers urbains les plus défavorisés. Pour cela, nous sommes favorables à des politiques de programmation pluriannuelle, notamment dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine, comme cela a été affirmé par notre assemblée dans l'avis adopté en septembre 2011.

Les collectivités locales ne pourront rester à l'écart de cette indispensable recherche d'efficacité de l'investissement public, notamment concernant les dépenses de fonctionnement qui devront être maîtrisées. Dans cet esprit, nous soutenons l'effort de rationalisation des pouvoirs territoriaux et l'amélioration des modalités de recours aux partenariats publics/privés, préconisés dans l'avis.

D'une façon générale, il faut réhabiliter le rôle du crédit dans le financement de l'économie, aussi bien en faveur des exportations que du développement local. La création de fonds d'investissement régionaux, drainant l'épargne de proximité, peut contribuer à favoriser le soutien à l'innovation.

Le groupe de la coopération considère que la future banque publique d'investissement devra s'imposer comme l'outil stratégique d'orientation des investissements publics vers le développement local, en ciblant prioritairement les secteurs innovants comme l'économie sociale, dont font partie les entreprises coopératives qui créent de l'activité et de l'emploi dans les territoires.

Il faut créer en France et en Europe un climat favorable au développement des entreprises et d'un tissu industriel de long terme, générateur d'une croissance durable sans laquelle le poids de notre dette ne pourra pas être réduit.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.